



## Rentrée 2022

## Entrée des élèves de 1<sup>ère</sup> en Terminale Professionnelle

## Demande d'affectation dans l'académie de La Réunion Changement de domicile à La Réunion

Cachet de l'établissement d'origine

## **IDENTIFICATION DE L'ELEVE**

Nom :       Prénom(s) :         N°INE :       Date de naissance :       □ Garçon       □ Fille         Nom, prénom et adresse du(es) représentant(s) légal(aux :       □       □								
NOM, prénom et nouvelle adresse à La Réunion du(es) représentant(s) légal(aux) ou correspondant :								
À compter du :								
N° de téléphone :								
Motif : □ changement de domicile à la Réunion					□ Autre			
☐ élèves nouveaux arrivants dans l'académie								
Pour les demandes de changement de domicile à La Réunion : demande validée à partir des justificatifs probants.								
Date et signature du chef d'établissement :								
DEMANDE D'AFFECTATION EN TIE PROFESSIONNELLE								
Etablissement demandé*	Série	Enseignement de spécialité	LV1	LV2			Régime Int/DP/Ext	
*Les élèves sont affectés dans l'établissement le plus proche de leur domicile et offrant la série demandée								
Date et signature de l'élève majeur ou du(es) representant(s) legal(aux) (élève mineur) :								
Cette fiche dûment renseignée et signée par le chef d'établissement d'origine et par l'élève majeur (ou ses représentants légaux si l'élève est mineur) sera adressée <u>au plus tard le 20 juin 2022</u> au :  Rectorat de l'académie de La Réunion/SAIO :  5, rue Maréchal Leclerc - 97400 Saint Denis  secretariat.dsaio@ac-reunion.fr  Joindre la copie des bulletins de 1ère et une copie d'un justificatif de domicile à La Réunion								
35	Rentrée scolaire des élèves : 16 août 2022.							

Pour une demande de redoublement de la classe de Terminale : remplir la fiche spécifique de demande de redoublement.

SAIO 2022 68